

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Projets de modifications au Formulaire 1 tenant compte de l'adoption des IFRS aux fins de l'information financière

L'Autorité des marchés financiers a publié les projets, déposés par l'OCRCVM, de modifications au Formulaire 1 qui ont trait aux normes comptables. Ces modifications sont nécessaires en raison du passage des principes comptables généralement reconnus du Canada aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2010-08-27 Vol. 7, n° 34)

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 26 octobre 2010, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4321
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4321
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca